

Les armoiries du père Victor Sottaz : général de l'ordre des franciscains

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero**

Band (Jahr): **26 (1912)**

Heft 3

PDF erstellt am: **28.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-744669>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Les armoiries du Père Victor Sottaz.

Général de l'Ordre des Franciscains.

En août 1910 les délégués de l'Ordre des Frères mineurs conventuels ou Cordeliers étaient réunis à Rome pour élire un nouveau Supérieur Général. Pour la première fois depuis sept siècles c'est un Suisse qui a été revêtu de cette dignité: le R. P. Sottaz, du Canton de Fribourg.

Afin d'orienter nos lecteurs, nous résumerons rapidement ici les grandes lignes de l'histoire de l'Ordre des Franciscains et de ses différentes branches.

L'Ordre des Frères mineurs fut fondé par St-François en 1209. Dans la suite les interprétations de la Règle de St-François varièrent parmi les frères mineurs. Pour mettre fin aux controverses Léon X, en 1517, divisa définitivement l'Ordre en deux familles distinctes: d'un côté l'ancienne communauté de l'Ordre, qui observait la Règle avec quelques adoucissements, sous le nom de *frères Mineurs conventuels*; de l'autre côté tous les religieux réformés sous le nom de *frères mineurs de la régulière Observance*. Quelques années plus tard, en 1525, sortirent de l'Observance les frères Mineurs Capucins, qui obtirent bientôt leur autonomie. En outre, après 1517, les frères Mineurs de l'Observance se subdivisèrent en quatre branches: Observants proprement dits: Réformés, Récollets, Alcantarins ou Déchaussés, tout en conservant un seul et même Général. Léon XIII en 1897 fit l'union complète de ces quatre branches en les soumettant aux mêmes constitutions, et Pie X, en 1909, donna à cette famille franciscaine ainsi reconstituée le nom de frères Mineurs de l'Union léonienne.

Il en résulte qu'actuellement le 1^{er} Ordre de St-François, c'est-à-dire l'Ordre des frères mineurs est divisé en trois familles distinctes et indépendantes: les *frères Mineurs de l'Union léonienne* (autrefois de l'Observance) les *frères Mineurs Conventuels*, les *frères Mineurs Capucins*.

Les frères Mineurs Conventuels, ou Cordeliers possédaient 16 maisons en Suisse avant la Réforme et 7 avant la Révolution. Il n'existe plus actuellement en Suisse que le couvent de Fribourg fondé en 1256.

Les frères Mineurs Capucins se sont établis en Suisse dès 1581 et y possèdent actuellement 36 maisons. Ils ont aussi eu, il y a quelques années, l'honneur de donner à leur branche un supérieur Général suisse, le R. P. Bernard Christen d'Andermatt (né en 1837, élu en 1884, mort 1909).

Les frères Mineurs de l'Observance ont eu 4 maisons en Suisse, dont 1 de Réformés.

Les frères Mineurs conventuels ont donné, depuis 1517, deux papes à l'Eglise, Sixte V et Clément XIV, et ce sont eux qui sont les gardiens du tombeau de St-François à Assise et de celui de St-Antoine à Padoue.

Voici quelques notes biographiques sur le nouveau Général de l'Ordre des frères Mineurs conventuels.

Le P. Sottaz est né à Guin près Fribourg en 1853 d'une honorable famille campagnarde. Il fit des études de médecine à Innsbruck et à Padoue, où il se

sentit attiré vers l'état ecclésiastique. Il commença alors des études de théologie à Würzburg, il les continua à Innsbruck et à Rome où il obtint le titre de docteur en droit canonique. Il fut ordonné en 1878. Après quelques années de prêtrise il entra, en 1886, dans l'Ordre des Cordeliers. Il séjourna dans les couvents de Cherso et de Spalato en Dalmatie. Il fut élu supérieur du couvent de Lissa et en 1895 le chapitre de l'Ordre le choisit comme Supérieur de la province de Dalmatie. Comme Provincial il avait sa résidence à Padoue où il occupa aussi la charge de Recteur de la basilique de St-Antoine. C'est de là qu'il fut appelé en août 1910 à la tête de son Ordre dont il est aujourd'hui le 108^e Général après St-François d'Assise.

Comme Général il porte la *mantelleta* abbatiale, petit manteau court, sans manches, insigne d'une certaine catégorie de prélats, car depuis Martin V, le Général de l'Ordre est abbé titulaire d'un monastère de Pulignano dans la Pouille.

Selon la tradition les armoiries de chaque Général doivent figurer au bas de leur portrait, placé dans la galerie des Généraux de l'Ordre au Sacro Convento d'Assise.

Quelles sont les armes de la famille Sottaz? Suivant une note du Dictionnaire des paroisses du Canton de Fribourg, nous savions qu'il existait dans la sacristie de l'église de Vuisternens en Ogoz (Ct. de Fribourg), un vitrail aux armes de cette famille. Grâce à l'extrême obligeance de M. Bise, curé de cette paroisse, qui a bien voulu faire à notre intention une photographie de ce vitrail, nous pouvons en donner ici une description.

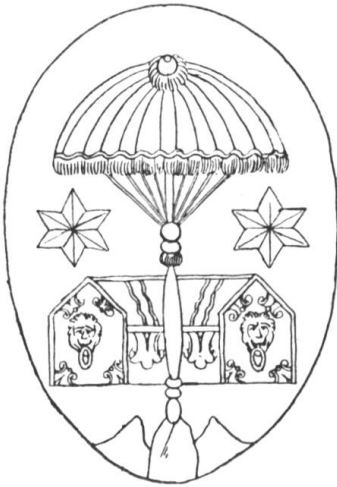


Fig. 47

Les armes Sottaz contenues dans un ovale posé sur une sorte de cartouche reposent sur un sol carrelé. Elles sont soutenues par deux anges portant chacun un cierge allumés, et surmontées d'un casque avec lambrequins sur lequel est posé en forme de cimier un calice tenu par deux petit anges volant. Le calice est surmonté d'une hostie. Tout ce motif est encadré de chaque côté d'une colonnade.

Nous reproduisons ici un dessin des pièces contenues dans l'armoirie proprement dite (Fig. 47). Elle porte sur un fond d'azur damasquiné une pièce bien curieuse et que nous rencontrons pour la première fois sous cette forme en héraldique dans notre pays: une sorte de parapluie ouvert, planté sur trois monts de sable. La tige est d'or, enfilée d'une boule sur laquelle viennent se fixer les baleines. Le parapluie est recouvert de bandes rouges et jaunes et bordé d'une frange d'or, il est surmonté d'une boule. Ce parapluie abrite une sorte de reliquaire ou châsse placé derrière la tige. On peut constater que l'auteur de ce vitrail connaissait peu les règles de la perspective, car les deux extrémités de la châsse sont vues de face. Elles sont ornées chacune d'une tête de lion tenant dans sa gueule, une boucle. Ces deux boucles servaient sans

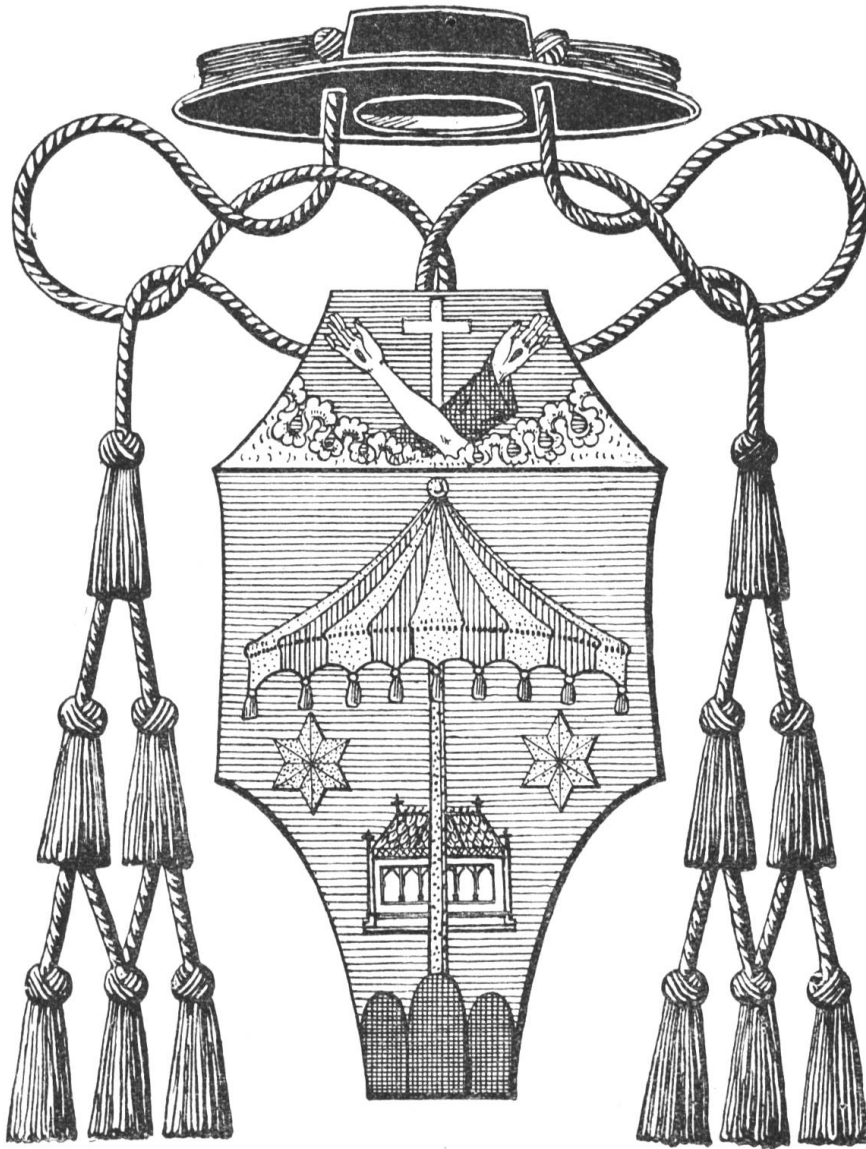


Fig. 48

Armoiries du Père Sottaz, général des Franciscains.

doute à porter la châsse dans les processions. Le toit de la châsse est d'azur, il est orné de deux raies de gueules. Le parapluie est accosté de deux étoiles d'or.

Sous l'armoirie est placé un cartouche contenant l'inscription suivante: *A Dom Rdus Dominus Claudius Sotta Parrochus in Wuisternens ante Pontem. 1724.*

Le donateur de ce vitrail, Dom Claude-François Sottas, de Gumefens, fut curé de Vuisternens en Ogoz pendant 33 ans (1709-1742). Il mourut le 9 août 1742 et fut enseveli devant la porte de l'église.

Ces armoiries sont parlantes: ce parapluie qu'elles portent se rapporte sans doute au nom Sotta, car dans toute la Suisse romande en employe encore couramment à la campagne le terme d'origine patoise, *schotta*, se mettre à la *schotta*, c'est-à-dire abri, se mettre à l'abri.

Cet instrument ne doit pas être considéré ici comme un vulgaire parapluie, mais comme un objet liturgique dont on se servait autrefois pour abriter dans les processions le Saint-Sacrement ou les reliquaires, comme cela se pratique encore de nos jours en Italie. Dans ce pays l'*ombrellino* est du reste une pièce héraldique fort en honneur. Elle figurait dans les armes des états pontificaux, qui portaient: *de gueules à l'ombrelle pontificale en pal chargée sur le manche de deux clefs d'or et d'argent passées en sautoir*. Les basiliques majeures et mineures de Rome l'ajoutent à leurs armes. Les clercs de la Chambre apostolique le portent comme emblème. Le cardinal camerlingue qui gouverne l'église *sede vacante* en somme ses armoiries posées sur les clefs. Les familles ayant donné un ou plusieurs papes à l'église mettent cette pièce en chef de leurs armes. Les gonfaloniers de l'église portent ces armes en pal, comme on le voit dans les armoiries des della Rovere, ducs d'Urbin, des ducs de Ferrare et d'Este.

L'*ombrellino* ecclésiastique ou pontificale est figurée en art héraldique comme un dais conique, ou cintré intérieurement, mi-ouvert à bandes alternées de gueules et d'or, la frange ayant les couleurs alternées, il est sommé d'un monde croisé d'or, son manche est d'or; on le pose en pal.

L'auteur du vitrail de Vuisternens en Ogoz a bien voulu figurer un *ombrellino* ecclésiastique, puisqu'il lui a donné les bandes alternées de gueules et d'or, mais il lui a donné la forme en usage dans notre pays.

Nous reproduisons ici les armes du nouveau Général des Mineurs conventuels (Fig. 48). Le P. Sottaz y a fait figurer les armes de sa famille chargées, selon la règle, d'un chef aux armes de son ordre. Comme il réside à Rome on a donné à l'écu, à l'*ombrellino* et aux monts la forme employée par les héraldistes italiens.

Les armes des Franciscains portent: *d'azur à un bras nu sortant d'une nue avec la marque du clou à la paume de la main, c'est le bras de Jésus crucifié, un autre bras vêtu de sable, croisant le premier, avec la même marque à la main, c'est la main de St-François d'Assise, qui a reçu les stigmates, une croix rayonnante d'argent émergeant entre les deux*. Cet ensemble porte généralement le nom de *Conformités de St-François*. Il doit toujours occuper le chef des armes des prélats qui sortent de l'Ordre de St-François. Tandis que les Franciscains portent un bras vêtu de sable, les Capucins le portent vêtu de gueules ou de bure.

Comme général d'un ordre il doit surmonter ses armes d'un chapeau noir avec des cordons terminés par trois rangs de houppes noires, le dernier rang de trois houppes soit six de chaque côté.